

## **26ème conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation**

### **Remarques de clôture de l'ambassadeur Christian Meuwly, président du Groupe de rapporteurs pour la coopération juridique du Comité des Ministres**

**Funchal, 21 septembre 2021**

Monsieur le Secrétaire d'Etat,  
Monsieur le Directeur général,  
Madame la Présidente du PC-CP,  
Monsieur le Président du CPT,  
Mesdames et Messieurs,

En guise de conclusion, permettez-moi quelques réflexions sur la place du travail que vous avez mené pendant ces deux journées dans le cycle d'action du Conseil de l'Europe.

Selon la vocation que lui ont donnée ses fondateurs, le Conseil de l'Europe est l'organisation où les Etats d'Europe coopèrent vers une union plus étroite, animés par les mêmes valeurs que sont les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie.

Le Conseil de l'Europe œuvre en quatre temps :

Il élabore et adopte des normes juridiques, contraignantes ou de droit souple.

Il veille à la mise en œuvre de ces normes – et en assure la surveillance, en particulier par le système de suivi de l'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, mais aussi par les comités d'experts indépendants, dont le CPT qui est votre plus proche partenaire.

Le Conseil de l'Europe assure sa coopération, pour assister les Etats dans la préparation de la mise en œuvre des normes établies, et pour les appuyer dans la correction des déficits relevés dans le cadre des suivis.

Enfin, il offre une plateforme de discussion sur les questions de société qui concernent la protection des droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie.

Votre conférence, avec ses rencontres annuelles, est un exemple de l'assistance mutuelle que se fournissent les Etats membres dans le cadre du Conseil de l'Europe. Elle constitue aussi une plateforme pour l'échange

d'expérience entre professionnels, comme cela a été le cas en particulier, lors de cette édition, pour les réactions et mesures prises face à la pandémie de Covid 19 et à son impact sur le système d'application des peines.

Un témoignage, je l'ai bien entendu, m'a donné une idée encore plus claire de l'importance du réseau que vos rencontres vous permettent de tisser et d'enrichir. Dans vos États respectifs, a affirmé l'une d'entre vous de manière émouvante, vos métiers vous placent souvent trop seuls face à des décisions difficiles lorsque surgissent des défis nouveaux, comme cela a été le cas avec la pandémie. C'est pourquoi, je la cite de mémoire, pouvoir se tourner vers des collègues d'autres pays qui assument les mêmes responsabilités, et partager ses questions en toute confiance, rassure et rend plus fort pour définir des réponses.

En reprenant les thèmes de vos ateliers et les conclusions qui s'en dégagent, telles que Mme Devos nous en a fait part – je l'en remercie, je peux confirmer la continuité existante entre vos travaux de ces deux jours et les dossiers que prépare le GR-J. Il s'agit d'un véritable cycle, où vos échanges informels contribuent au travail d'élaboration des normes, destiné à aboutir à des décisions intergouvernementales, tout en facilitant leur mise en œuvre :

- le projet de recommandation concernant l'évaluation, la gestion et la réinsertion des personnes accusées ou reconnues coupables d'une infraction sexuelle, sur lequel le GR-J se penchera le 12 octobre prochain, répond à des besoins que vous avez identifiés ;
- l'intelligence artificielle, dont vous traitez des usages relatifs à l'application des peines et à la réinsertion, est une thématique qui traverse tous les domaines d'intervention du Conseil de l'Europe. Elle fait l'objet d'un mandat d'experts que le Comité des Ministres va renouveler en vue de la négociation d'un instrument juridique qui servira de cadre aux directives ou protocoles sectoriels, comme il pourrait y en avoir dans votre domaine ;
- le livre blanc évoqué sur les questions de santé mentale est l'exemple de la phase initiale d'un processus d'élaboration qui pourrait amener le Comité des Ministres à fournir aux Etats membres de nouvelles normes ou recommandations.

Ce cycle, qui va des échanges entre praticiens jusqu'au plus haut niveau politique pour revenir aux secteurs dont l'expérience est déterminante, associe, au sein du Conseil de l'Europe, les services des gouvernements nationaux, la représentation parlementaire assurée par l'APCE, la dimension locale et régionale fournie par le Congrès, de même que le monde de la société civile dont les associations sont aussi vos interlocuteurs. Son rythme est influencé par la recherche du consensus, et subit les décalages survenant dans les procédures de ratification ou de mise en œuvre. Persévérance et confiance dans le résultat de l'effort

commun au service des valeurs reconnues au Conseil de l'Europe sont donc indispensables !

Cette persévérance et cette confiance, vous en avez fait preuve en vous retrouvant après un intervalle inhabituellement long de deux années – je vous souhaite donc, dans vos responsabilités, essentielles pour la vie de nos sociétés fondées sur le droit, de continuer à trouver références et réponses au sein du Conseil de l'Europe, et suis certain que le tissu humain malmené par la pandémie ressort consolidé de vos échanges à Madère.

Il me reste à remercier encore les autorités portugaises et en particulier M. le Directeur général des services de réintégration et pénitentiaires, de leur accueil et de l'organisation de cette rencontre qui a pleinement atteint ses buts, à vous féliciter vous toutes et tous de votre engagement et de vos contributions, à exprimer tous les vœux à l'Espagne pour la réussite, j'en suis certain, de l'édition 2022 qu'elle a pris la magnifique initiative d'inviter, et à dire ma reconnaissance à l'équipe du Secrétariat pour son appui, ainsi qu'à nos interprètes pour leur soutien indispensable et très apprécié.

Bonne fin de conférence et bon retour !